

MEMORIAL ALSACE-MOSELLE

CONDITIONS DE VISITE

DES GROUPES ADULTES ET AUTRES GROUPES

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

- Au Mémorial, les visites libres ou guidées (avec un guide-médiateur du Mémorial ou un guide extérieur) doivent faire l'objet d'une réservation, sous réserve de disponibilité du créneau horaire souhaité et d'un nombre suffisant de médiateurs dans le cadre d'une visite guidée.
- Pour assurer un meilleur traitement de votre dossier et vous garantir un plus grand nombre de plages horaires disponibles, il est conseillé d'adresser les réservations pour des visites guidées dès que possible, avant la date envisagée. Le créneau demandé n'est pas garanti tant que la réservation n'a pas été enregistrée par notre service réservations et qu'un bon de réservation n'a pas été émis.
- Le bon de réservation précise les informations sur les prix, les dates, les horaires et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion de la venue du groupe au Mémorial.
- La réservation ne devient définitive qu'à réception par le Mémorial du bon de réservation complété et signé.
- La facturation de la visite est fonction du nombre de personnes annoncé lors de la réservation et du nombre de groupes. L'effectif et le nombre de visites peuvent être modifiés jusqu'à 5 jours avant la visite. Le paiement peut se faire au comptant, en espèces, chèque, carte bancaire ou chèques-vacances. Il peut aussi se faire en différé par virement ou chèque bancaire.
- Pour les groupes étrangers, le règlement de la facture se fera le jour-même de la visite, uniquement en espèces ou par carte bancaire. Le règlement en différé n'est possible que sur présentation d'un voucher.
- Le nombre exact des participants à la visite du Mémorial (nombre de personnes et accompagnants) doit être connu à l'arrivée au Mémorial.

2. VISITE GUIDÉE

POUR LES VISITES GUIDÉES AVEC UN MÉDIATEUR DU MÉMORIAL

Un groupe sera composé au minimum de 15 personnes et ne pourra excéder 35 personnes. Au-delà, il sera divisé et confié à un ou plusieurs guide(s) supplémentaire(s).

- Le nombre de personnes doit être confirmé au plus tard cinq jours avant la visite, pour déterminer le nombre de guides nécessaires.
- Le Mémorial ne garantit pas la visite guidée aux groupes arrivant avec un nombre de personnes supérieur à celui prévu sur le bon de réservation, dès lors que ce nombre nécessite la mise à disposition d'un médiateur supplémentaire et dès lors que le Mémorial n'a pas été informé du changement dans les délais.
- Le Mémorial ne garantit pas la visite guidée aux groupes arrivant avec un nombre de personnes inférieur à 15, nombre minimal fixé pour bénéficier d'une visite guidée.
- Le Mémorial ne garantit pas la visite aux groupes n'ayant pas effectué de réservation

préalable. Dans ce cas, la visite sera fonction des créneaux horaires et éventuellement de la disponibilité de médiateurs si une visite guidée est souhaitée.

POUR LES VISITES AVEC UN GUIDE EXTÉRIEUR AU MÉMORIAL

Le nombre de personnes est à déterminer directement avec le guide.

3. VISITE LIBRE

- Une application de visite peut être téléchargée gratuitement sur Smartphone ou Iphone en amont de la visite (Appstore MemorialAlsaceMoselle). Disponible en français, anglais et allemand.

4. TARIFS DES VISITES POUR LES GROUPES

- Le tarif « Groupes » est fixé à 8,00 € par personne et s'applique à compter de 15 personnes payantes.
- Un forfait « visite guidée » de 85 € par groupe s'applique dès lors que la visite est assurée par un guide-médiateur du Mémorial.
- Un forfait « visite guidée » de 105 € par groupe s'applique dès lors que la visite est assurée dans une langue étrangère par un guide du Mémorial.
- Un forfait « visite guidée » de 105 € par groupe s'applique pour les groupes exonérés du droit d'entrée.
- Un forfait « visite guidée » de 105 € par groupe s'applique dès lors qu'une visite à thème spécifique est demandée par le groupe et assurée par un guide-médiateur du Mémorial.

5. RETARD

- Tout retard doit être signalé dès que possible au Mémorial. Dans ce cas, nous nous réservons le droit de raccourcir la durée de la visite, le tarif restant le même.
- Au regard des contraintes de planning des guides du Mémorial, au-delà d'une heure de retard, la visite guidée n'est plus garantie mais restera due.
- En cas de retard d'un groupe ayant prévu de visiter le Mémorial en visite libre, le Mémorial ne garantit pas que la visite libre du Mémorial puisse démarrer dès l'arrivée du groupe au Mémorial. Le groupe devra attendre le créneau horaire suivant disponible pour partir en visite libre.

6. ANNULATION

- Le client peut demander l'annulation de sa réservation par tous les moyens, mais doit confirmer cette annulation par courriel, au plus tard 5 jours avant la date de la visite. Un courriel de confirmation de l'annulation sera envoyé. Toute réservation non annulée dans les délais entraînera la facturation de celle-ci.
- En cas de force majeure, le Mémorial peut annuler une visite ou un atelier. Dans ce cas, le client peut demander le report de la visite ou de l'atelier à une date ultérieure. Le Mémorial ne pourra être tenu responsable des conséquences de cette annulation.

7. LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les groupes scolaires ayant réservé un ou des atelier(s) sont prioritaires.
- Toute salle réservée est due.
- Ces salles peuvent disposer sur demande d'un paper-board, d'un vidéoprojecteur ou d'un écran télé.
- Les tarifs des locations de salles ont été fixés comme suit, pour une réunion ou une assemblée générale :
 - Salles Simone Veil et Laure Diebold :
 - pour une salle : 100 € la demi-journée et 140 € pour la journée ou à partir de 17h.
 - si fusion des deux salles (par cloison amovible) : 150 € la demi-journée et 190 € la journée ou à partir de 17h.
 - Salle Europe : 150 € la demi-journée et 250 € la journée ou à partir de 17h.
 - Privatisation du hall du Mémorial : 1 000 € (tarif doublé après 17h ou les dimanches et jours fériés).
 - Location du demi-hall du Mémorial : 200 €
 - Location du Belvédère : 700 €
 - Dans le cadre de ces réunions ou assemblées générales, les tarifs des prestations complémentaires sont les suivants :
 - Location d'un écran tactile et/ou d'une sonorisation Jabra : 50 €
 - Café d'accueil (café, thé, jus d'orange ou fruits) : 3 €/personne.
 - Pause sucrée (café, thé, jus d'orange, viennoiserie, fruits) : 5€/personne.
 - Photocopies en noir et blanc : 0,30 €/unité.
 - Photocopies en couleur : 0,60 €/unité.
- Les tarifs des locations de salles dans le cadre d'une fête d'anniversaire (pour des enfants entre 6 et 12 enfants) sont les suivants :
 - Location de la salle et animation d'un jeu par un médiateur : forfait de 160 € (durée : 2h ; gâteau et boissons fournis sauf en cas d'allergies alimentaires).
 - Location de la salle avec visite guidée du Mémorial par un médiateur : forfait de 185 € (durée : 2h30 ; gâteau et boissons fournis sauf en cas d'allergies alimentaires).

8. DÉROULEMENT DE LA VISITE

- Les groupes sont priés de se référer au règlement de visite (consultable sur notre site internet) afin de garantir le bon déroulé de la visite au Mémorial et le meilleur accueil possible pour tous les visiteurs, individuels ou membres d'un groupe.
- La visite guidée est d'une durée moyenne de 1h30.

9. AUTOCARISTES

- Le stationnement des bus doit impérativement se faire sur le parking du bas. Merci d'en informer votre chauffeur.
- Seuls les bus avec dérogation pour les PMR et hors gabarit peuvent se stationner sur le parking du haut. Les dérogations sont à demander auprès de la direction du Mémorial Alsace Moselle (03.88.47.45.50 ou reservations@memorial-alsace-moselle.com) ou auprès du secrétariat de la Mairie de Schirmeck (03.88.49.63.80 ou secretariat@ville-schirmeck.fr) au plus tard cinq jours avant votre venue.
- La dérogation sera à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle.
- Si vous n'avez pas de location de salles, merci de laisser les sacs dans le bus.